

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT



S.C.P. Stéphane PIDANCE & Séverine GUY

Huissiers de Justice Associés
près la Cour d'Appel de Bourges
Site internet : www.scp-pidance-guy.fr



SCP STEPHANE PIDANCE & SEVERINE GUY

Commissaires de Justice Associés

Résidence Descartes - 5 Ter, rue de la Gaucherie
18100 VIERZON

☎ : 02.48.61.58.13 - ✉ : guy.severine.huissier@orange.fr

🌐 : www.scp-pidance-guy.fr

Office à ST AMAND MONTROND (18200) et Bureau à LA GUERCHE S/L'AUBOIS (18150)

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION D'IMMEUBLE

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE VINGT DECEMBRE

A LA DEMANDE DE :

La société **CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE DÉVELOPPEMENT (CIFD)**, Société Anonyme au capital de 124 821 566,00 euros, venant aux droits de la S.A **CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE CENTRE OUEST**, à la suite de la fusion-absorption approuvée selon procès-verbal de l'assemblée extraordinaire en date du 21 avril 2016, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 379 502 644, dont le siège social est 39, Rue Mstislav Rostropovitch à Paris (75017) représentée par son représentant légal en exercice domicilié audit siège social en cette qualité de droit,

Ayant pour Avocat constitué Maître Stéphanie VAIDIE, membre de la Société Interbarreaux AVOCATS CENTRE, Avocat au Barreau de Bourges, y demeurant 7, rue Littré- 18000 BOURGES

Et pour Avocat plaissant Maître Matthieu ROQUEL, Avocat au Barreau de LYON, membre du cabinet AXIOJURIS-LEXIENS, y demeurant 20, Boulevard Eugène Deruelle, Le Britannia, Bâtiment A à LYON (69003)

En suite d'un commandement de payer valant saisie, demeuré infructueux, signifié par acte de notre ministère en date du 22 novembre 2024 à l'encontre de [REDACTED]

Ledit commandement valant saisie de l'immeuble ci-dessous désigné à savoir :

Commune de BLANCAFORT (Cher), 6 route d'Argent

- **une maison d'habitation comprenant au rez-de-chaussée entré, bureau, cuisine, séjour salon, buanderie, salle d'eau, WC ; à l'étage palier une chambre. Une cour et un jardin.**

L'ensemble figurant au cadastre sous les références :

- Section AB n° 84 : 6 route d'Argent pour une contenance de 02a 34ca.
- Section AB n° 193 : le Bourg pour une contenance de 06a 12ca.
- Section AB n° 194 : le Bourg pour une contenance de 02a 61ca.

Le bien appartenant à [REDACTED] pour l'avoir acquis de [REDACTED], selon acte reçu par Maître Bruno BOMBERAULT, notaire à AUBIGNY SUR NERE, le 6 mars 2010, et dont publication au Service de la Publicité Foncière de BOURGES 1 le 24 mars 2010 sous les références 2010 P numéro 643.

AGISSANT EN VERTU :

Des articles R 322-1 et R 322-2 du code des procédures civiles d'exécution, et d'un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de BOURGES en date du 3 mai 2024 signifié par Commissaire de Justice à [REDACTED] en date du 21 mai 2024, et revêtu du certificat de non-appel en date du 26 juin 2024 ;

Ayant condamné [REDACTED] à payer au CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT la somme de 59 877 € avec intérêt au taux de 4,50 % à compter du 16 juin 2023, avec capitalisation annuelle des intérêts, la somme de 500 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile, et aux dépens au titre de l'article 699 du code de procédure civile ;

et d'une inscription d'hypothèque judiciaire provisoire, publié au Service de la Publicité Foncière de BOURGES 1 le 18 septembre 2023, sous les références Volume 2023 V numéro 2482, à laquelle s'est substituée une inscription d'hypothèque judiciaire définitive publiée le 3 juillet 2024 sous les références Volume 2024 V numéro 1515.

Je soussignée, Maître Séverine GUY, Huissier de Justice à la Résidence de VIERZON (18), membre de la S.C.P Stéphane PIDANCE & Séverine GUY titulaire d'Offices d'Huissiers de Justice aux Résidences de SAINT-AMAND-MONTROND (Cher) et VIERZON (Cher), dont le siège social est à SAINT-AMAND-MONTROND 34, rue du Docteur Coulon

Certifie m'être transportée ce jour sur la commune de **Commune de BLANCAFORT (Cher), 6 route d'Argent** à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens qui y sont situés, ci-dessus désignés.

Et là étant, en présence de :

■ [REDACTED]
■ [REDACTED].

J'ai procédé aux constatations dont il ressort ce qui suit :

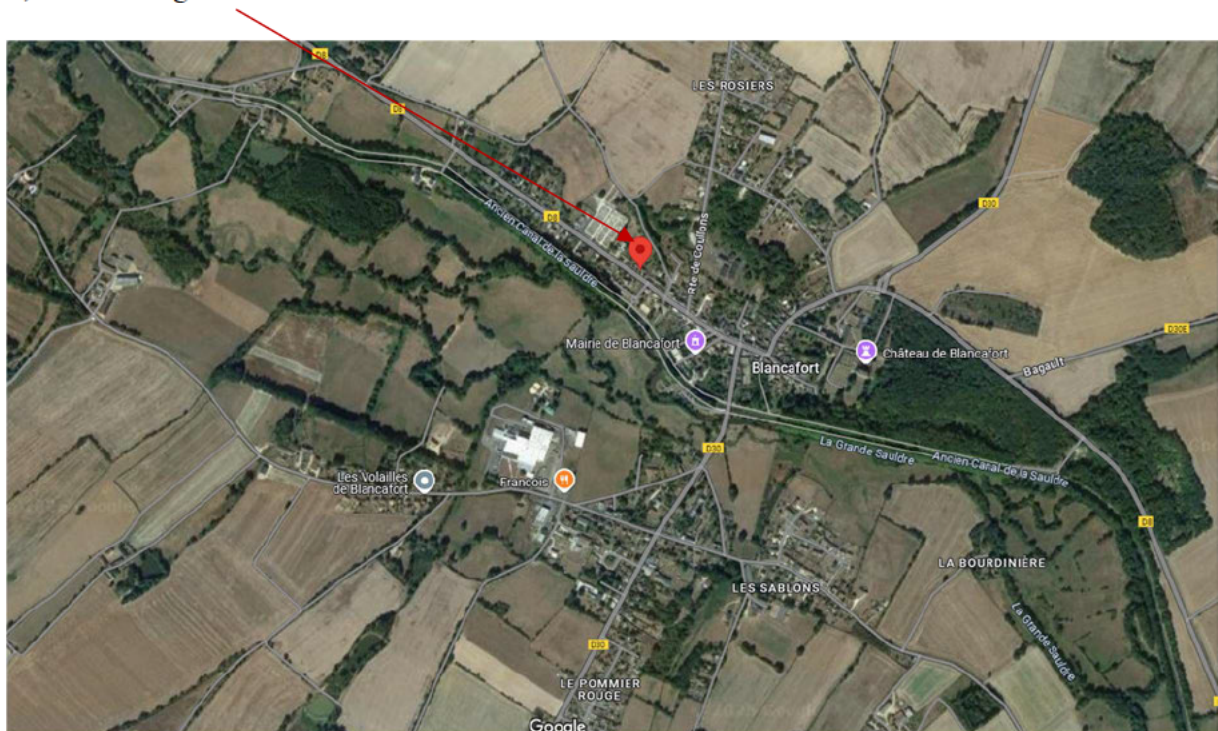
Situation/environnement

L'immeuble est situé sur la commune de BLANCAFORT (Cher), au Nord du département du Cher, limitrophe du Loiret, petite ville rurale comptant une population estimée à 1005 habitants (recensement 2021). Elle dispose de très peu de commerces de proximité, boulangerie, supérette et commerce ambulant (marché 1 fois par semaine), l'ensemble des commerces et services bancaires et collèges sont accessibles auprès la commune voisine AUBIGNY SUR NERE (18) distante d'environ 9km. Elle est dotée d'une école primaire (maternelle et élémentaire). Environnement riche en patrimoine, à proximité de la Sologne et du Sancerrois. A 1h30 de Paris (deux autoroutes). La grande ville la plus proche est Bourges (Préfecture du Cher) distante d'environ 59 km.

L'ensemble immobilier se situe en sortie du Bourg, en bordure de la RD 8 en direction de la ville d'Argent sur Saultre. L'environnement est semi-rural dans lequel il n'est appréhendé aucun problème particulier.

La commune de BLANCAFORT ne bénéficie pas d'un plan de préventions des risques technologiques, l'état des risques et pollutions **à jour** concernant le bien objet du présent est inclus dans le cadre des diagnostics immobiliers réalisés par la SARL CESAM.

6, route d'Argent - Blancafort



A. VUE EXTERIEURES

▪ Façade avant sur rue

La propriété est partiellement close sur la voie publique par un muret maçonné revêtu d'un enduit ciment, surmonté d'une couvertine en béton, adossé à des pilastres de conception similaire. L'ensemble est vieillissant, grisé et décoloré présentant de manière éparses sur l'ensemble de la surface des fissurations.

L'accès à l'immeuble s'effectue par une ouverture dans la continuité du muret, dépourvu de portail, permettant tant le passage piéton que les véhicules motorisés.



Vue inversée



Cette entrée est prolongée jusqu'à l'immeuble d'une allée dallée, grisée présentant ponctuellement de légers désordres. De part et d'autre de cette allée le terrain est en nature de pelouse, entretenu.



La propriété est isolée des parcelles riveraines numéro 81 et 85, par des murs maçonnés, vieillissants et souffrant de désordres par fissuration outre un envahissement de végétation spontanée de type lierre. On notera que ces murs relèvent des fonds voisins.

Parcelle voisine 81



Parcelle voisine 85



Il s'y trouve une construction maçonnée recevant un enduit ciment avec couverture ondulée acier, dépourvue de tout accès autre que des points d'aération latéralement, elle reçoit l'ancienne citerne à fuel, aujourd'hui obsolète et condamnée.



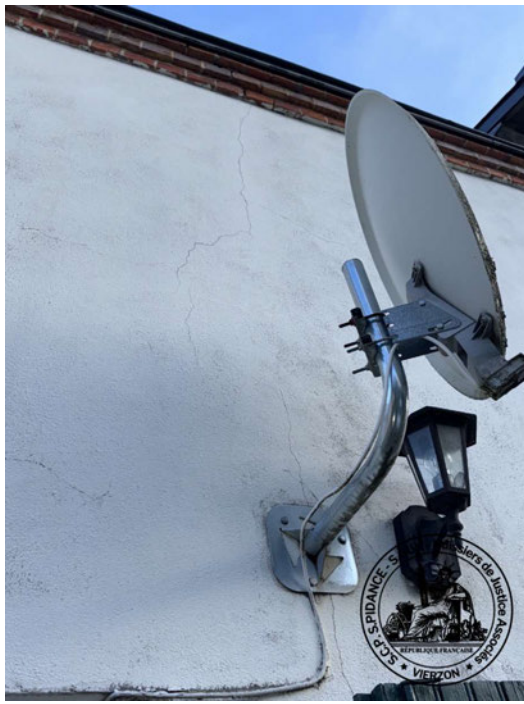
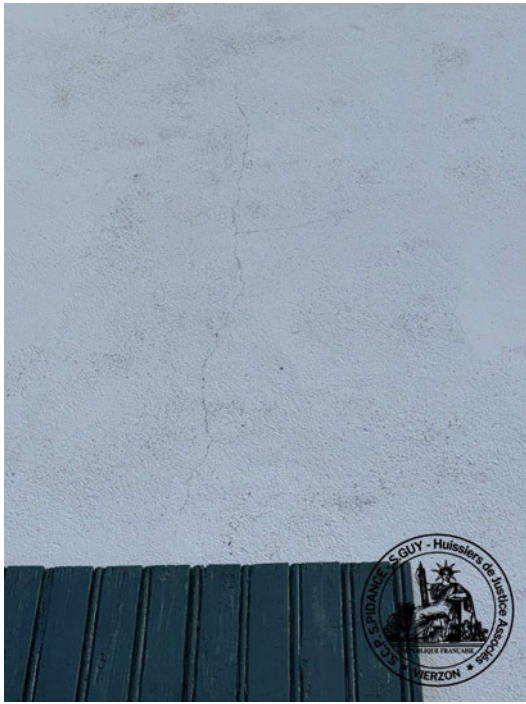
L'immeuble est bordé d'une allée bétonnée sur environ 80 cm, présentant quelques fissurations et une surface noircie.

La façade est revêtue d'une peinture de teinte blanche défraîchie, les soubassements souffrent de quelques zones grisées. Je relève de manière éparsée de légères fissurations. Elle dispose en partie inférieure de deux portes et une fenêtre, à l'étage deux fenêtres, ces menuiseries sont en bois, vétustes, revêtues d'une peinture blanche fortement défraîchie. Ces ouvertures sont équipées de volets bois peint dans un état encore correct.

Couverture de type ardoise recevant une fenêtre de toit, souche de cheminée en briques rouges sur pignon droit. Les dessous de toit en bois de la portion rehaussée, souffre de vieillissement et d'un défaut d'entretien. Gouttières et descente d'eau pluviale en zinc, état d'usage.









- Façade arrière

On retrouve le bâti principal auquel est adossé, en léger décroché, en partie droite une construction maçonnée en basse goutte de la couverture riveraine recevant intérieurement la cuisine et la buanderie.

Les façades bénéficient d'un revêtement peinture de teinte blanche dans un état similaire à l'avant de l'habitation.

A l'identique on retrouve une allée bétonnée longeant l'immeuble présentant une surface noircie et verdie outre quelques fissurations.

Sur l'ensemble de la surface présence de cinq fenêtres et d'une porte d'accès.



Couverture en ardoises, dans un état apparent correct, légèrement moussue. Gouttières et descente d'eau pluviale en zinc, en état d'usage.



S'ouvre dans l'alignement de la façade le terrain, de nature herbagée, en bon état d'entretien compte tenu la saison, présentant une belle surface. Il est isolé latéralement par les clôtures riveraines et non clos sur le chemin de la Fontaine Saint-Marc.



Limite parcelle riveraine n°82



Limite parcelle riveraine n°86



On notera la présence d'un puits envahi de végétation, positionné sur la limite séparative avec la parcelle 86.



B. VUE INTERIEURES

L'immeuble dont s'agit bénéficie d'un assainissement collectif. L'installation électrique est fonctionnelle mais souffrant d'un agencement rudimentaire et non réglementaire par endroit, en suite des travaux de démolition réalisés (notamment nombreux câbles laissés pendants sans protection), contrôle et réfection à prévoir.

L'habitation est équipée d'un chauffage électrique par convecteurs, la cheminée a été retirée dans l'attente de travaux.

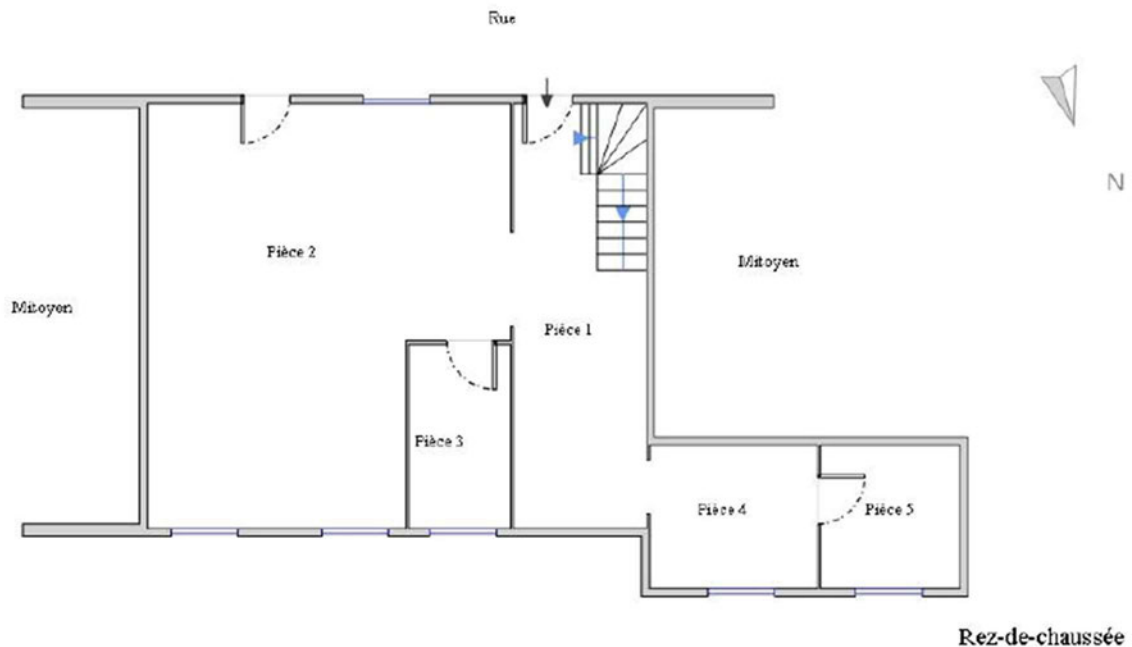
La production d'eau chaude est fournie par un cumulus d'une contenance de 100L, non récent, fonctionnel.

L'immeuble offre une surface Loi Carrez de **102,92 m²** pour une surface au sol totale de 123,72 m² se composant au rez-de-chaussée d'un hall d'entrée, salon/séjour, salle de bains avec toilettes, cuisine et buanderie, à l'étage palier deux chambres et grenier.

Immeuble dans lequel des travaux ont été amorcés principalement de démolition et laissés en l'état, inachevés.

REZ-DE-CHAUSSEE

Plan de répartition des pièces



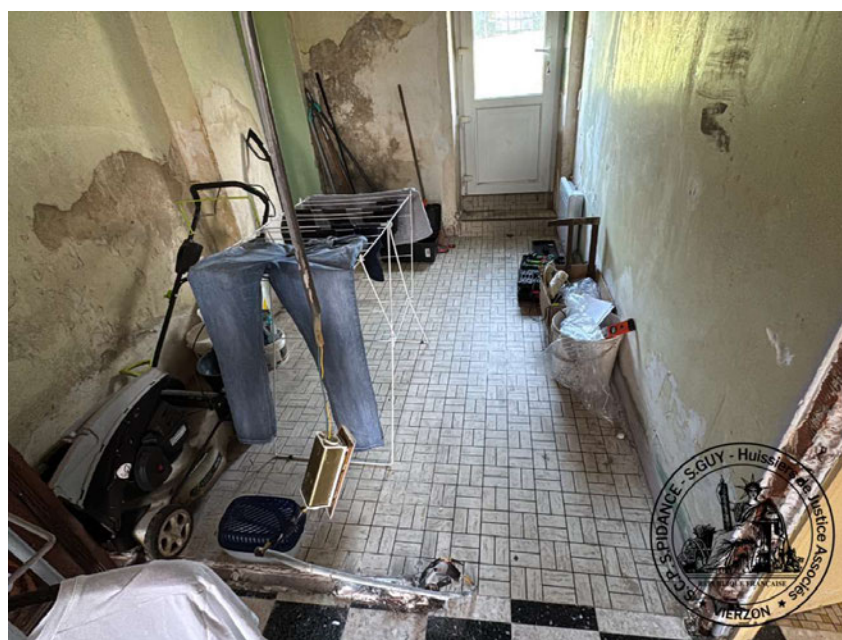
HALL D'ENTREE (Pièce 1 : 13,55m² Loi Carrez)

Accès par une porte en bois ajourée en partie centrale d'un vitrage simple en petits carreaux, menuiserie ancienne et vétuste présentant une peinture défraîchie.

Elle ouvre sur un hall longiligne et transversal avec ouverture en façade arrière. Cette pièce a fait l'objet de travaux de démolition en partie centrale de manière à constituer une seule et unique pièce avec saignée au sol, murs et plafond laissés en l'état, absence de travaux de finition.



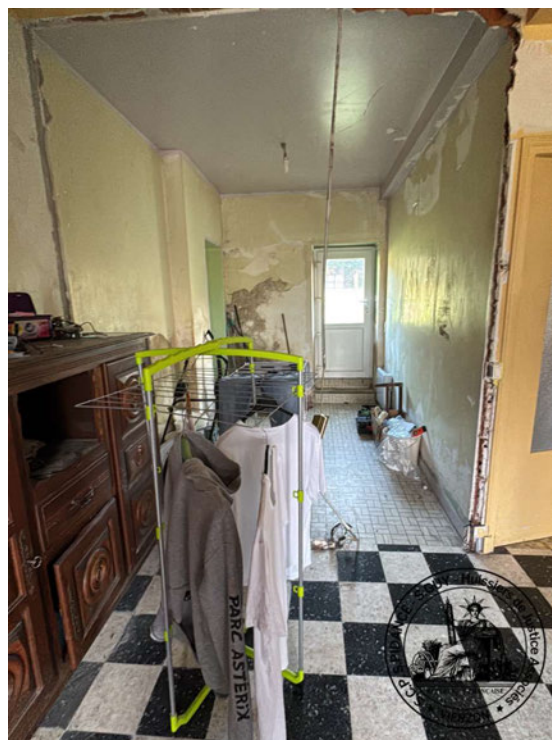
De cette configuration il ressort un sol recevant des revêtements carrelage dépareillés, motif damier moucheté sur l'entrée suivi d'un carrelage style années 60, l'ensemble dans un état moyen. Plinthes en bois partiellement posées.



Sur la première partie de pièce au niveau de l'entrée principale les murs sont revêtus d'un papier peint en soubassement et peinture ton orangé en partie supérieure incluant le plafond, avec frise séparative, dans un état moyen avec une cloison ayant partiellement fait l'objet d'un arrachement du revêtement laissant le plâtre à nu avec des défauts de surface.

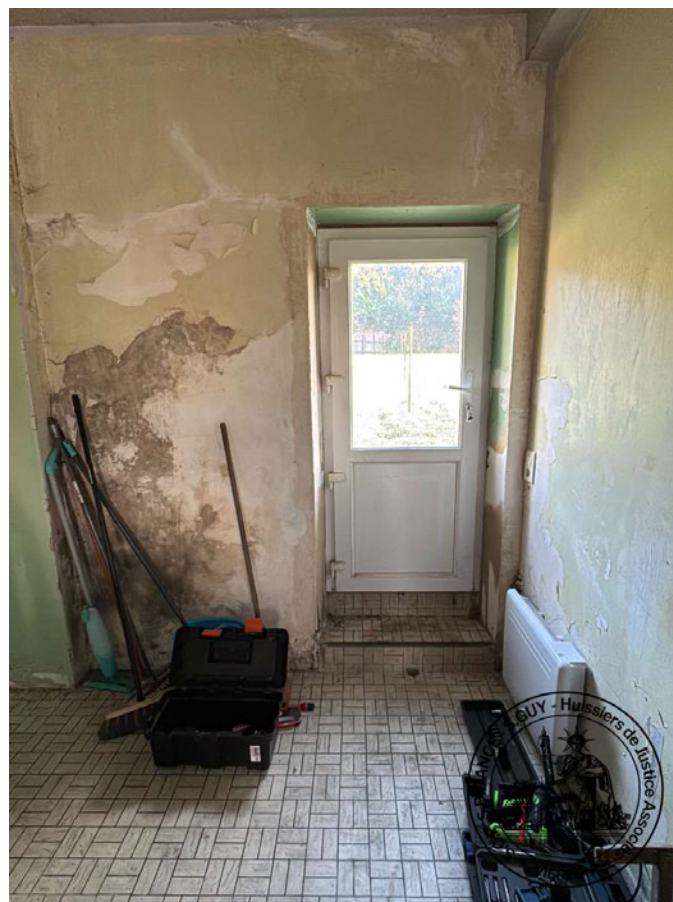


Sur la deuxième partie de pièce ouvrant en façade arrière, les murs sont revêtus d'une peinture ancienne et vétuste, en mauvais état, souffrant de nombreux désordres par fissuration et écaillage outre la présence de zones noircies avec revêtement altéré.





Cet espace dispose d'une ouverture sur l'arrière de l'habitation par une porte en PVC blanc, soubassement plein, ajourée en partie supérieure d'un double vitrage intact, dans un état correct. La lumière naturelle est apportée par les deux portes.

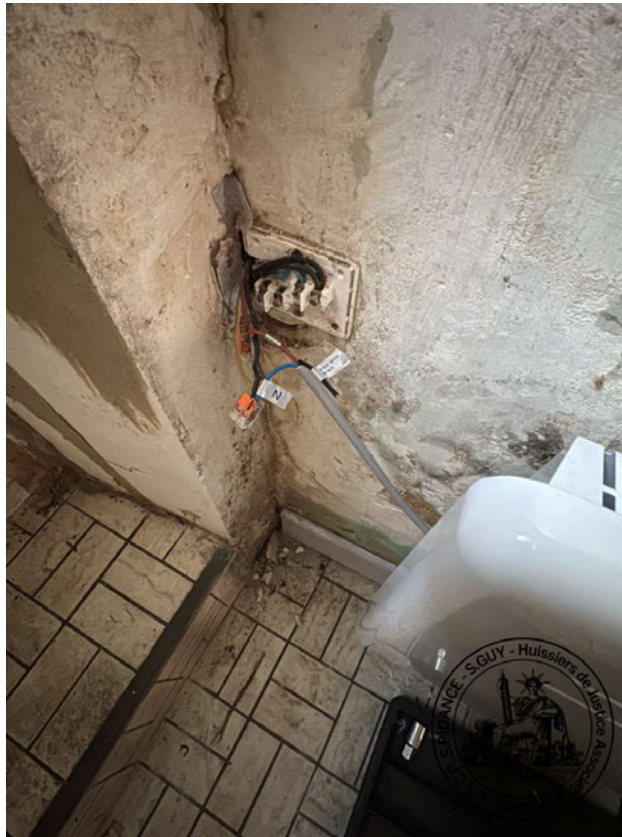


Le plafond bénéficie d'une peinture de teinte grise également vétusté ancienne, mauvais état, un point lumineux central équipé d'une douille avec ampoule, sous toutes réserves.



Il s'y trouve deux convecteurs électriques, fonctionnels, de conception relativement récente, d'aspect correct, en revanche toutes réserves sur le raccordement électrique de ces équipements.





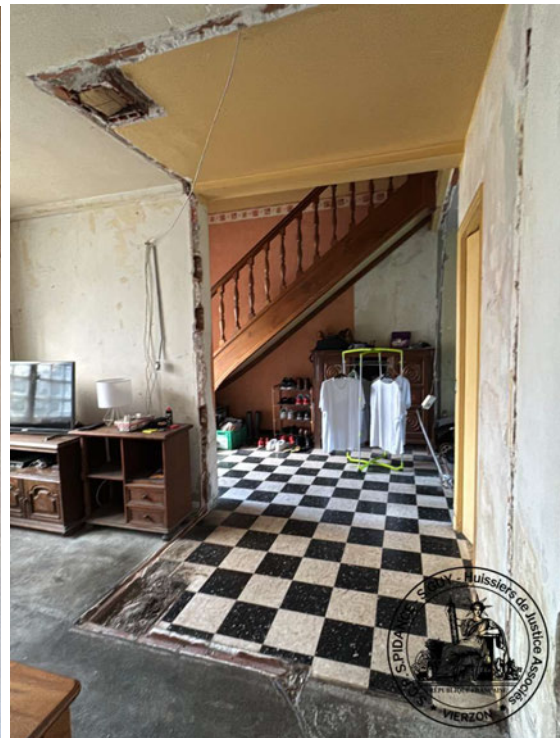
En partie centrale au niveau de la zone de démolition on notera la présence de câblages laissés pendants ou de câblages en sortie de sol laissé à nu.





SALON/SEJOUR (Pièce 2 : 37,75m² Loi Carrez)

Accès depuis le hall par un passage ouvert. D'une manière similaire cette pièce a fait l'objet de travaux de démolition sur l'entrée et en partie centrale où l'on retrouve tant sur le sol que les murs et plafond la présence de saignées laissées en état.



Il en ressort un vaste espace bénéficiant d'une implantation en L recevant une partie salon puis en retour vers la façade arrière une partie séjour.

La lumière naturelle est apportée en façade avant par une fenêtre, doubles vantaux, menuiserie bois ancienne et vétuste, ajourée de petits carreaux en simple vitrage, l'ensemble dans un état moyen ainsi qu'une porte de conception similaire.

En façade arrière, par deux fenêtres de conception identique savoir menuiserie bois ancienne et vétuste, peinture défraîchie, ajourée d'un vitrage simple en petits carreaux, l'ensemble vieillissant.





De ces aménagements on retrouve des revêtements de sol dépareillés, portion de carrelage damier sur l'entrée, reliquat de parquet stratifié et une zone par devant l'ancienne cheminée revêtue d'un carrelage de teinte marron style années 60, le surplus de la pièce est à nu avec une dalle béton à l'état brut. Plinthes en bois revêtues de peinture blanche, en état d'usage, sur une partie de la pièce, dépourvue sur les endroits travaux.





Les murs ont été mis à nu, en plâtre, avec de nombreux défauts de surface, outre des zones altérées par l'humidité, notamment la cloison séparative avec la salle de bains.



Le plafond est revêtu d'une peinture de teinte blanche, défraîchie et grisée, il s'y trouve deux points d'éclairage avec sortie de câbles, un seul dispose d'une ampoule.





Le chauffage est assuré par des convecteurs électriques, fonctionnels, mais dont le raccordement est rudimentaire, à contrôler.





On notera également des installations électriques pendantes en suite des travaux de démolition et certaines non réglementaires.





Dans cette pièce se trouve une cheminée qui a fait l'objet de démolition et laissée en l'état, conduit non tubé selon les déclarations de l'occupant, en lieu et place de laquelle devait être installé un poêle à bois.

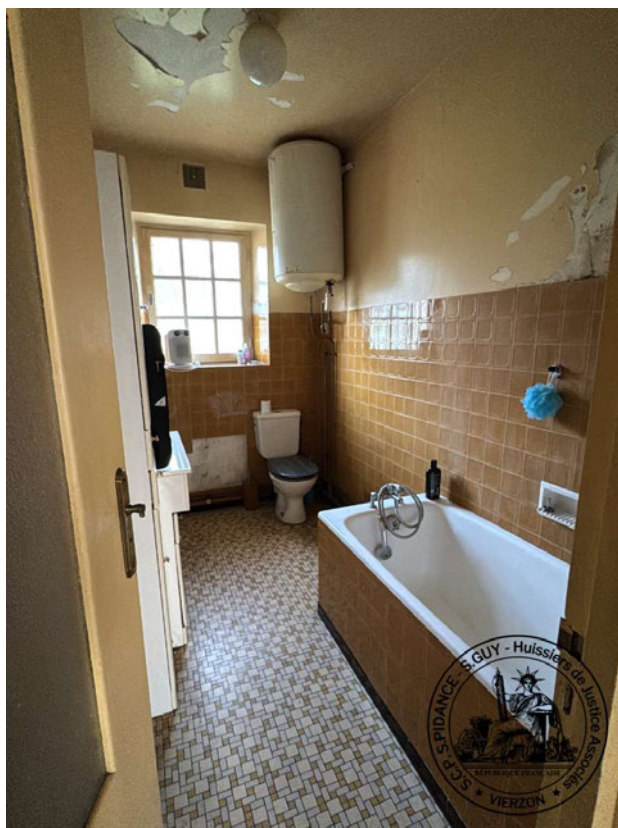


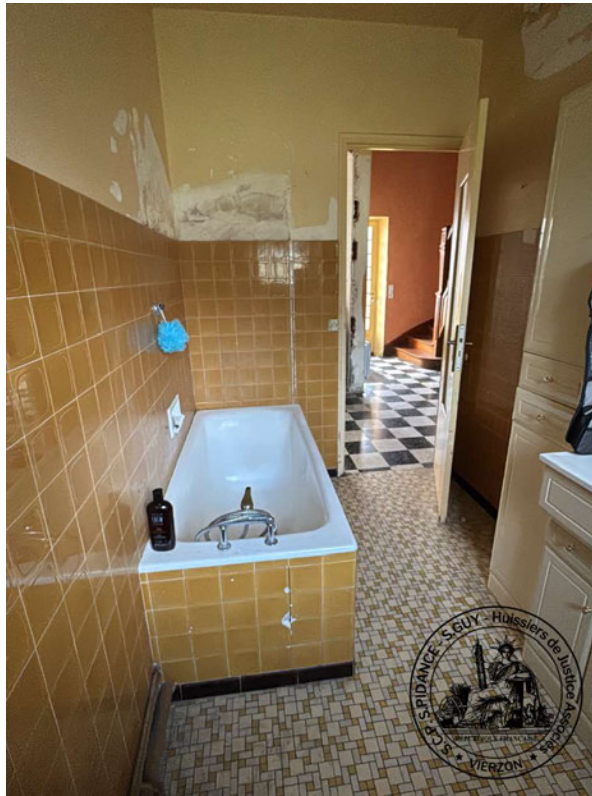
SALLE DE BAINS AVEC TOILETTES (Pièce 3 : 5.61m² Loi Carrez)

Accès par une porte en bois peinte de couleur beige, ajourée en partie centrale d'un vitrage simple granité, l'ensemble est ancien vieillissant, on notera la poignée extérieure absente.



Le sol est revêtu d'un carrelage ancien style années 60 de type mosaïque, sans dommage apparent.



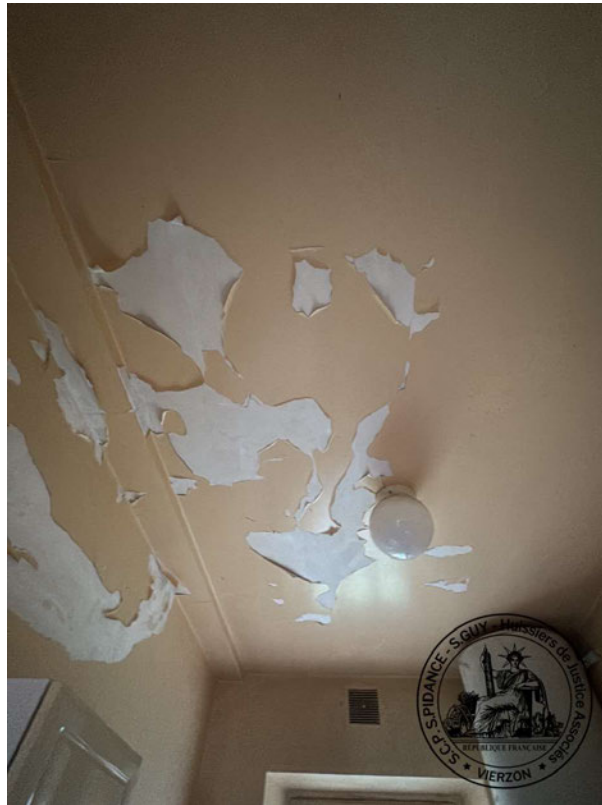


Les murs sont revêtus jusqu'à mi-hauteur de faïence non récente de teinte marron, souffrant par endroit de décollement laissant le plâtre à nu. Le surplus bénéficie d'une peinture de teinte beige en mauvais état, de nombreuses zones présentent une peinture fortement écaillée avec plâtre à nu, humidité en angle intérieur droit à l'aplomb de la baignoire, fissures.





Le plafond reçoit une peinture similaire aux pans de mur, en mauvais état, souffrant de mêmes désordres, avec revêtement fortement écaillé laissant le plâtre à nu. Point lumineux central équipé d'un plafonnier, fonctionnel.



Cet espace dispose d'une baignoire avec tablier faïencé et assorti aux cloisons, présentant de manière éparses quelques carreaux ébréchés elle est dotée d'une robinetterie mitigeur chromée avec flexible et douchette, l'ensemble dans un état moyen.



Meuble de toilette stratifié blanc avec miroir et vasque intégrés, robinetterie mitigeur chromée, l'ensemble en état d'usage.



Les toilettes sont de conception à l'anglaise, équipement non récent, en faïence blanche, avec réservoir dorsal, état d'usage, fonctionnel.



Il s'y trouve le ballon d'eau chaude, fixation murale, non récent, fonctionnel, d'une contenance 100 l de marque HEXATHERM.

Le chauffage est assuré par un radiateur sèche serviette électrique, grand format, fixation murale, fonctionnelle, état d'usage.

La lumière naturelle est apportée par une fenêtre ouvrant en façade arrière, menuiserie bois ancienne avec peinture défraîchie, un vantail, ajourée d'un vitrage simple en petits carreaux, intact.

Interrupteur ancien.



CUISINE (Pièce 4 : 7.09m² Loi Carrez)

Accès depuis le hall d'entrée par un passage ouvert.



Le sol est revêtu d'un carrelage de teinte grise, style années 60, similaire au hall d'entrée, sans dommage apparent, vieillissant nettoyage à parfaire. Plinthes en bois peintes de couleur beige, défraîchie et poussiéreuse habillant partiellement la pièce.



Cette pièce prend le jour par une fenêtre ouvrant en façade arrière, menuiserie bois ancienne revêtue d'une peinture vétuste et défraîchie, doubles vantaux, ajourée d'un vitrage simple en petits carreaux, intact. Elle est équipée sur l'extérieur de barreaux de défense.



Les murs sont revêtus d'une peinture de teinte verte, usagée et présentant des désordres en pied de mur. Seule la cloison située à la gauche de la porte d'accès bénéficie d'une peinture partielle le surplus étant à nu. Crédence faïencée contemporaine, n'appelant pas de remarques particulières.



Le plafond bénéficie d'une peinture de teinte blanche, défraîchie, en son centre un point lumineux avec sortie de fils douille et ampoule, fonctionnel.



Cette pièce reçoit une cuisine aménagée et équipée formant angle. On notera à l'emplacement du lave-vaisselle, une cloison fortement altérée par l'humidité avec pigmentation noirâtre, à cet endroit également installation électrique précaire d'une prise d'alimentation.



Le chauffage est assuré par un convecteur électrique d'aspect récent, déposé au sol dont le raccordement est rudimentaire, à contrôler.



BUANDERIE (Pièce 5 : 6.07m² Loi Carrez)

Accès unique depuis la cuisine, par une porte en bois pleine revêtu de peinture ancienne et vétuste, pas de désordres, état moyen.



Le sol est recouvert d'un linoléum de conception récente avec finition à parfaire en périphérie de la pièce. Absence de plinthes.



À l'exception de la cloison séparative avec la cuisine recevant la porte d'accès au niveau de laquelle je relève des points d'humidité en pied de mur, les pans de mur ont fait l'objet d'un doublage en plaques de placoplâtres (isolation sous réserve), l'ensemble étant revêtu d'une peinture blanche, dans un état moyen. Éclairage mural au-dessus de la porte d'accès une sortie de fils douille et ampoule, fonctionnel.



Le plafond bénéficie également d'une peinture de teinte blanche défraîchie, pas de désordres.



Cette pièce reçoit un ballon d'eau chaude fixation murale d'une contenance de 50 l, présentant des zones bosselées, alimentant la cuisine. Contrôle à prévoir au niveau du raccordement électrique qui est rudimentaire, ainsi que l'étanchéité.





Il s'y trouve un coffret fusible, absence d'équipements de chauffage.

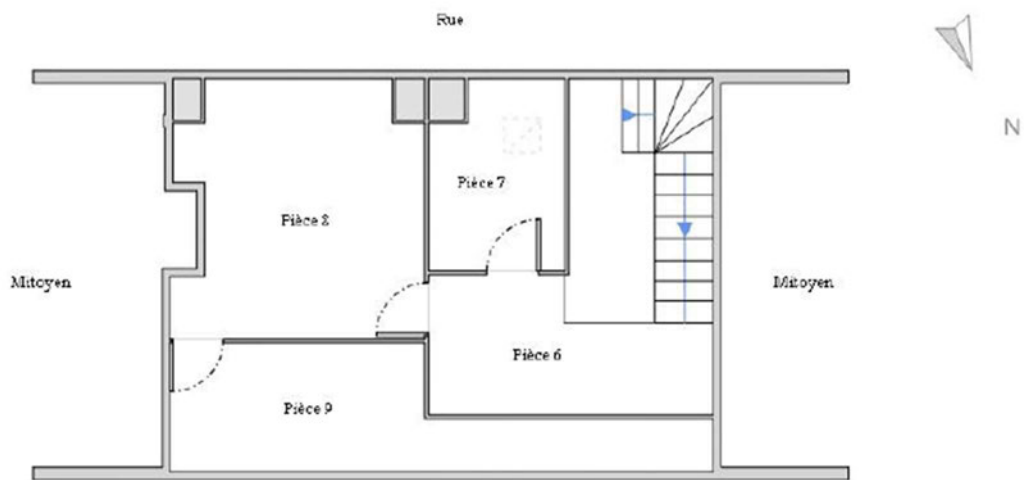


Cette pièce prend le jour par une fenêtre menuiserie en bois, un vantail, vitrage simple intact, l'ensemble vétuste. Elle est équipée sur l'extérieur de barreaux défense.



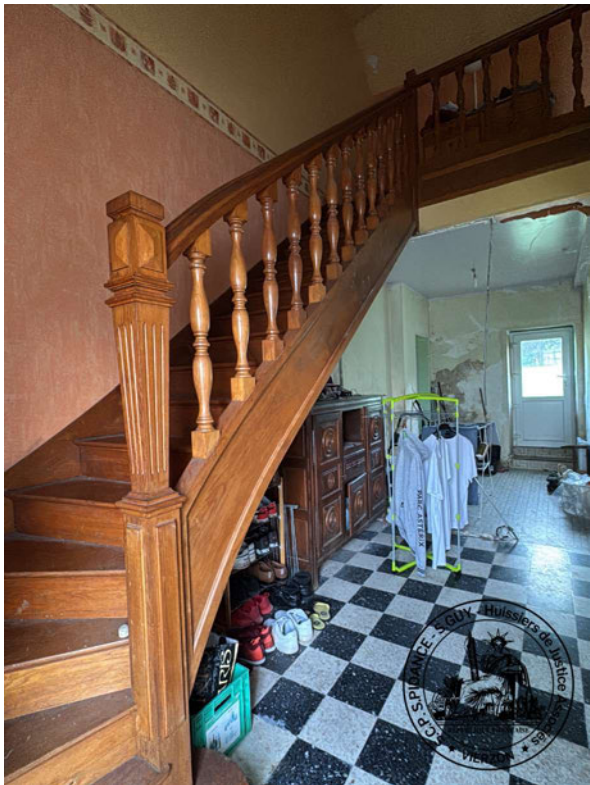
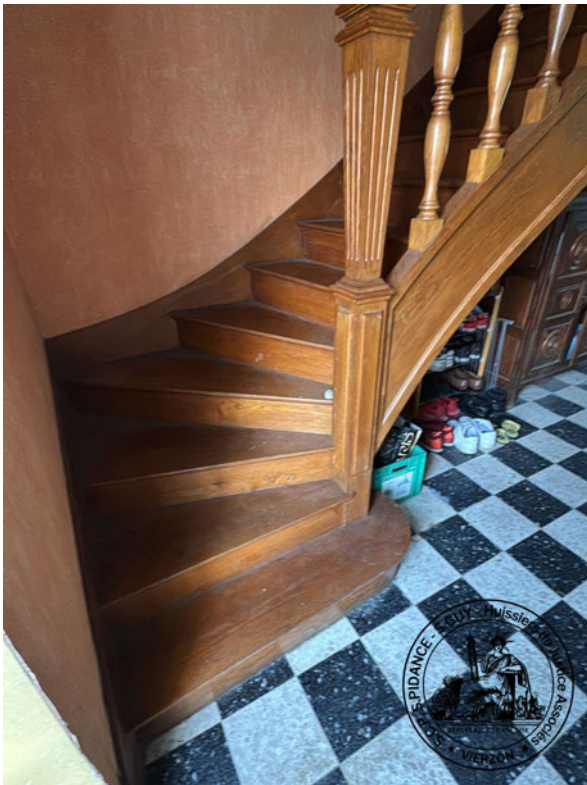
ETAGE

Plan de répartition des pièces



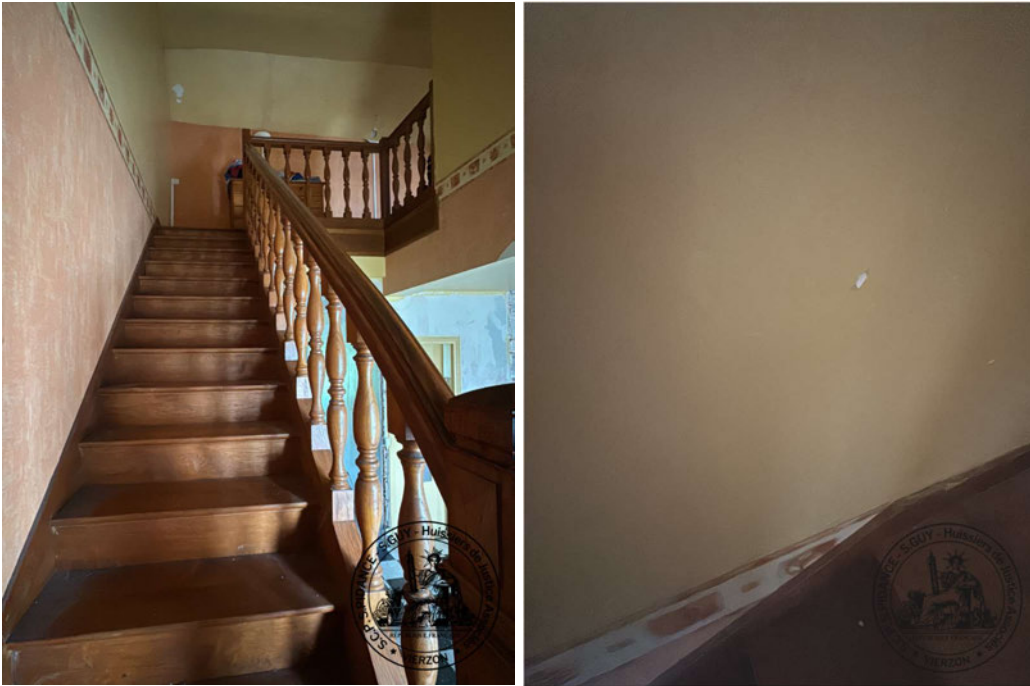
1er Etage

L'accès s'effectue depuis le hall d'entrée, par un escalier en bois avec contremarches, un quart tournant, garde-corps en bois balustre assorti, l'ensemble ne présentant pas de désordres, poussiéreux.



Les murs de la cage d'escalier sont revêtus en partie inférieure d'un papier peint et de peinture en partie haute, séparé d'une frise décorative. En état d'usage nonobstant la présence de quelques petits accros et impacts.

Le plafond bénéficie d'une peinture de teinte beige similaire au pan de mur, défraîchie.



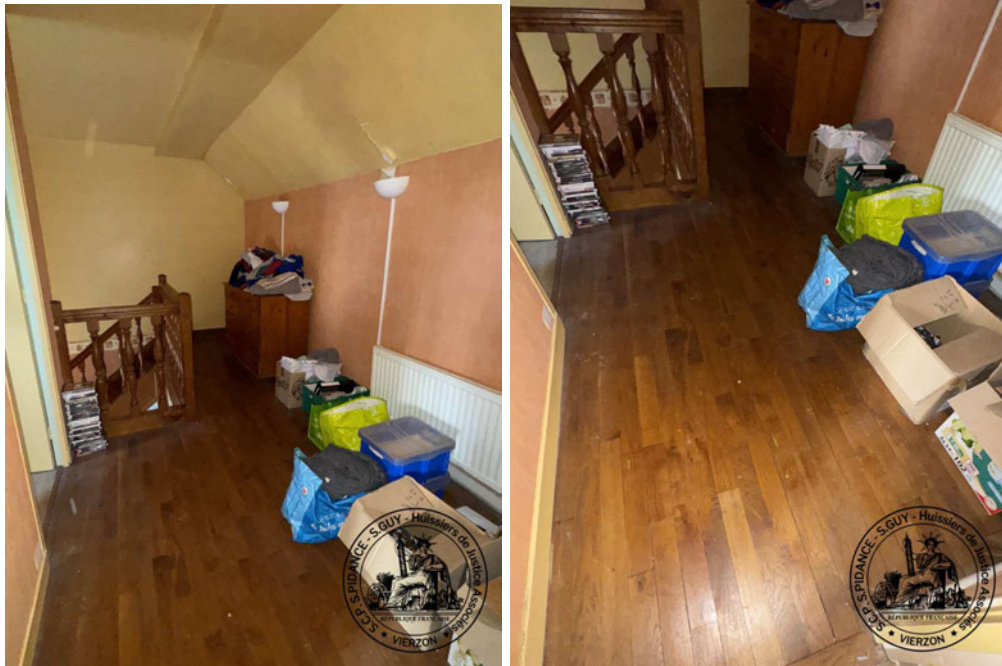
Cet escalier ouvre à l'étage au niveau d'un palier permettant de desservir les deux chambres.

PALIER (Pièce 6 : 7.08m² Loi Carrez)

La trémie est protégée d'un garde-corps balustre similaire à l'escalier, dans un état correct.



Le sol reçoit un parquet bois naturel teinté, ne présentant pas de désordres, nettoyage à parfaire. Plinthes en bois peintes de couleur blanche en état d'usage également.



Les murs sont revêtus d'un papier peint, défraîchi, je relève des décollements à la jonction de lé. Les soupentes et le plafond bénéficie d'une peinture de teinte beige, vieillissante et grisée avec une zone écaillée sur le pan de mur séparatif du grenier.

L'éclairage est assuré par deux appliques murales, on notera que dans cet espace les installations électriques ont été rénovées, pose en applique avec goulotte. Il s'y trouve un radiateur acier sous toutes réserves de fonctionnement.



CHAMBRE 1 (Pièce 7 : 5.8m² Loi Carrez)

Accès depuis le palier par une porte en bois non récente, peinte, ajourée en partie centrale d'un simple vitrage granité, intact. Pas de désordres, peinture défraîchie.



Pièce exiguë. Le sol reçoit un parquet stratifié, dans un état satisfaisant sur les parties apparentes. Plinthes en bois teintées dans un état similaire.



Les murs sont revêtus d'un papier peint, non récent dans un état encore correct. Le plafond bénéficie d'une peinture blanche, en état d'usage il s'y trouve une trappe d'accès vers les combles, inaccessible au jour des présentes.



La lumière naturelle est apportée par une fenêtre de toit, menuiserie bois double vitrage intact mais verdi sur l'extérieur.



Éclairage mural, au-dessus de la porte d'accès avec une sortie de fils douille et ampoule, dans le raccordement est rudimentaire. On notera que cette pièce a également fait l'objet d'une restauration électrique, pose en applique avec goulotte. Absence d'équipements de chauffage.



CHAMBRE 2 (Pièce 8 : 15m² Loi Carrez)

Accès depuis le palier par une porte en bois non récente, peinte, ajourée en partie centrale d'un simple vitrage granité, intact. Pas de désordres, peinture défraîchie, poignée extérieure cassée.



Le sol est habillé d'un parquet en bois naturel non traité présentant des tâches notamment sur l'entrée de pièce, mais pas de désordres majeurs. Plinthes en bois peintes de couleur beige en état d'usage.



Pièce présentant un beau volume ayant fait l'objet d'un rehaussement sur la façade avant.



Les cloisons murales sont revêtues d'une peinture de teinte blanche, on notera l'empreinte d'une ancienne installation sur la cloison située à la gauche de la porte d'accès s'étendant également au plafond. Présence de défauts de surface inhérents au support.



Les deux souppentes latérales sont habillées de fibre de verre laissée à l'état brut, j'y relève en partie droite des zones de fissurations.

La lumière naturelle est apportée par deux fenêtres ouvrant en façade avant, menuiserie en bois, doubles vantaux, munies d'un vitrage simple en petits carreaux intact. L'ensemble est vieillissant. Elles sont équipées de volets de type accordéon en bois.







Éclairage mural muni d'une douille avec ampoule, branchement à revoir.



Le chauffage est assuré par un convecteur électrique d'ancienne génération, fonctionnel, en l'état déposé de son support.



Cette pièce donne accès à un grenier, par une porte en bois, peinte, mouluré en partie centrale avec revêtement de finition retiré.



GRENIER (Pièce 9 : 4.25m² Loi Carrez)

Pièce longiligne, s'étendant sur la façade arrière. Au sol on retrouve un parquet en bois naturel ancien, dans un état moyen ainsi que des briques jointoyées en fond.



Les cloisons intérieures ont été doublées à l'aide de plaques de placoplâtre laissé à l'état brut et non jointoyé. Le mur mitoyen au droit de la porte d'accès est en briques rouges. Pièce de charpente apparentes.



Les soupentes sont habillées d'un revêtement isolant.



Un point de lumière naturelle est apportée par un ensemble de quatre tuiles en verre. On notera qu'il s'y trouve des installations électriques vétustes, sous toutes réserves



Conditions d'occupation

L'ensemble immobilier est occupé par [REDACTED] au titre de son habitation principale.

Superficie des biens

Est annexé au présent procès-verbal, le certificat de mesurage qui a été établi ce même jour par la Société CESAM afin de se conformer à l'article 322-2-1° du code des procédures civiles d'exécution.

oOo

Telles sont mes constatations.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent Procès-Verbal de Description pour servir et valoir avec clichés insérés.

Durée de la prestation 01h30 de 09h00 à 10h30

Coût :

Emolument A.R444-3 C.Com	221.36
Emol A 444-18 C.Com.....	150.30
Frais de déplacement A.A444-48	9.40
Total HT	381.06
TVA 20.00 %	<u>76.21</u>
Total	457.27



Séverine GUY